

**SENS COMMUN ET OBJECTIVISME MORAL :
OBJECTIVISME « GLOBAL » OU OBJECTIVISME LOCAL ?
UNE INTRODUCTION PAR L'EXEMPLE A LA PHILOSOPHIE
EXPERIMENTALE**

Florian Cova (ENS Ulm) & Jérôme Ravat (Paris IV – Sorbonne)

Il existe différentes méthodes philosophiques. L'une d'entre elles est le recours aux intuitions communes, c'est-à-dire aux intuitions que sont susceptibles de partager celui qui défend une thèse et celui qui l'évalue. Par « intuition », il ne faut pas entendre ici la saisie d'un objet *via* une opération comparable à la perception (comme pourrait le laisser penser l'origine latine de ce terme), mais un type de savoir préréflexif dont nous disposons mais que nous ne pouvons, du moins dans un premier temps, justifier. Telles sont par exemple les intuitions linguistiques que les locuteurs d'une seule et même langue partagent (« telle ou telle construction est incorrecte », « tel ou tel terme ne sonne pas juste dans ce contexte », etc.) quand bien même certains d'entre eux ne connaîtraient pas explicitement les règles de la grammaire qui sous-tend leur langue.

L'utilisation de l'intuition en philosophie peut se faire de deux façons. Soit le philosophe cherche à établir une thèse, auquel cas il propose une situation hypothétique, relève ensuite ce que nous dirions naturellement de cette situation – notre intuition commune – puis fonde sa thèse sur cette intuition partagée. Soit le philosophe désire infirmer une thèse, et alors il propose un contre-exemple dans lequel nos intuitions vont à l'encontre de la thèse en question.

Cette méthode n'est pas propre à la philosophie analytique, on la retrouve déjà dans les dialogues platoniciens. Prenons l'exemple suivant de réfutation par contre-exemple, que l'on peut trouver au Livre I de la *République*¹ :

« —Tu parles bien, Céphale. Mais en ce qui concerne cette chose-là elle-même, la justice, dirons-nous qu'il s'agit simplement de dire la vérité et de rendre à chacun ce qu'on en a reçu ? Ces deux actes mêmes, ne les faisons-nous pas tantôt de manière juste, tantôt de manière injuste ? Je propose le cas suivant : si quelqu'un recevait des armes de la part d'un ami tout à fait raisonnable, mais que celui-ci étant devenu fou les lui redemande, tout le monde serait d'accord pour dire qu'il ne faut pas les lui rendre et que celui qui les rendrait ne ferait pas un acte juste, pas plus que celui qui se proposerait de dire la vérité à un homme dans un tel état.

¹ Platon, *La République*, Paris, Flammarion, 2007 (traduction Georges Leroux).

— Tu as raison.

— Ce n'est donc pas une définition de la justice que de la définir comme étant le fait de dire la vérité et de rendre ce qu'on a reçu ».

Alors qu'il semble au premier abord une méthode classique, le recours aux intuitions ouvre la porte à une approche empirique plutôt inhabituelle en philosophie. En effet, le philosophe qui fait appel aux intuitions affirme nécessairement quelque chose comme « dans tel cas, nous dirions que... ». Or, il s'agit là d'une affirmation testable empiriquement, et qu'il semble en dernier recours nécessaire de vérifier. En effet : et si les intuitions du philosophe n'étaient pas aussi partagées qu'il le croit ? Et si sa thèse qu'il pensait avoir bâtie sur des bases acceptées de tous n'était en fait construite que sur le sable de son idiosyncrasie ou des particularités culturelles² ? Ce sont ces questions que se sont posées ceux qui participent depuis quelques années à un nouveau mouvement philosophique appelé « philosophie expérimentale ».

La « philosophie expérimentale »³ consiste à tester les intuitions de sujets ordinaires, de préférence non philosophes, au sujet de problèmes philosophiques débattus, afin de constater si oui ou non ce que les philosophes pensent être des intuitions communes le sont vraiment. Certaines découvertes surprenantes ont ainsi pu être faites. Prenons un exemple, celui de l'incompatibilisme, c'est-à-dire de la thèse selon laquelle le déterminisme est incompatible avec la liberté humaine. Les incompatibilistes invoquent souvent à l'appui de leur thèse le sens commun, qui d'après eux est incompatibiliste, ce que leur concèdent d'ailleurs leurs adversaires compatibilistes. En interrogeant des sujets au sujet de plusieurs scénarios, Shaun Nichols a montré que les intuitions des sujets pouvaient varier entre l'incompatibilisme et le compatibilisme selon la façon dont est posée la question et le contexte⁴.

C'est face à de tels résultats que la philosophie expérimentale s'est donné une seconde tâche : elle ne cherche plus seulement à découvrir quelles sont réellement les intuitions des gens, mais, là où ces intuitions sont inattendues ou fluctuantes, elle cherche quelles sont les sources psychologiques de ces intuitions⁵. L'enquête philosophique se prolonge ainsi en recherche psychologique.

² Ainsi, Edouard Machery, Ron Mallon, Shaun Nichols et Stephen Stich ont montré que certaines des intuitions sur lesquelles repose la sémantique des noms propres de Kripke étaient partagées par la plupart des sujets américains mais rejetées par la plupart de leurs sujets chinois. Cf. E. Machery, R. Mallon, S. Nichols, & S. Stich, « Semantics, Cross-Cultural Style », in *Cognition*, 92, B1-B12, 2004.

³ Pour une introduction rapide mais plus détaillée à la philosophie expérimentale, on peut se reporter à l'article suivant : J. Knobe, « What is experimental philosophy ? » in *The Philosopher's Magazine*, à paraître. Le texte est disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.unc.edu/~knobe/ExperimentalPhilosophy.html>.

⁴ S. Nichols, « Folk intuitions about free will », in *Journal of Cognition and Culture*, 6, 2006

⁵ Par exemple, pour le problème déjà mentionné, S. Nichols et J. Knobe, « Moral responsibility and determinism : the cognitive science of folk intuitions », in *Nous*, 41, 663-685, 2007

Nous voudrions appliquer ici ces mêmes méthodes aux deux problèmes de l'objectivisme moral et du cognitivisme moral, afin de montrer par l'exemple ce qu'elles peuvent apporter au débat philosophique. Après avoir résumé dans une première partie ce que sont l'objectivisme moral et le cognitivisme moral, nous rappellerons dans une deuxième partie qu'il existe des positions intermédiaires entre l'objectivisme moral et son adversaire traditionnel, le relativisme moral. Une première expérience aura alors pour but de montrer que le « sens commun » adopte envers les vérités morales l'une de ces positions intermédiaires : un objectivisme « local » et non « global », c'est-à-dire une position objectiviste pour laquelle certaines vérités morales sont objectives, mais pas toutes. Une seconde expérience montrera que cette position « locale » se retrouve aussi dans le domaine des simples jugements de goût, et plus précisément dans les jugements impliquant le prédicat « dégoûtant ». Une troisième et une quatrième expériences viendront compléter et éclaircir les résultats de la première expérience, permettant ainsi d'en tirer des conclusions tant au sujet de l'objectivisme que du cognitivisme moral.

I. Objectivisme moral et Cognitivisme moral

1.1. L'objectivisme moral

Présupposé fondamental de toute éthique normative, l'objectivisme moral est incarné par un grand nombre de théories philosophiques. Ces dernières s'accordent au sujet d'un point fondamental : l'existence de faits moraux objectifs, indépendants des croyances ou des désirs entretenus par les individus. Si d'une théorie à l'autre, des désaccords surgissent quant à la *nature* de ces faits moraux objectifs, l'*existence* de ces derniers est toujours admise. Ces faits moraux objectifs (qui sont bel et bien découverts et non construits) peuvent d'ailleurs être énoncés au moyen du langage et faire l'objet de jugements ayant une valeur de vérité. En d'autres termes, les jugements moraux n'ont pas uniquement pour vocation d'exprimer les émotions ou les préférences de ceux qui les profèrent : ils servent d'abord et avant tout à *décrire* des faits moraux objectifs.⁶ L'objectivisme moral, à ce titre, constitue une forme modérée de ce que l'on nomme communément en méta-éthique le *réalisme moral*. Ainsi, selon Richard Boyd, défenseur éminent du réalisme moral :

« 1. *Les affirmations morales sont des sortes d'affirmations qui sont (ou qui expriment des propositions qui sont) vraies ou fausses (ou approximativement vraies, largement fausses, etc.)*

⁶ En ce sens, l'objectivisme moral s'oppose sur le plan méta-éthique à une théorie telle que l'*émotivisme*, selon laquelle les jugements moraux ne constituent que le reflet d'émotions ou de préférences subjectives, et sont par conséquent dépourvus de valeur de vérité.

2. *La vérité ou la fausseté des affirmations morale est fortement indépendante de nos opinions, de nos théories, etc.*

3. *Les critères ordinaires du raisonnement moral (tout comme les critères ordinaires des raisonnements quotidiens ou scientifiques) constituent, dans de nombreuses circonstances, une méthode fiable pour engendrer la connaissance morale et l'améliorer*». ⁷

Les objectivistes moraux, même s'ils n'adhèrent pas nécessairement à l'analogie effectuée par Boyd entre raisonnement moral et raisonnement scientifique, partagent toutefois l'idée selon laquelle les jugements moraux possèdent une valeur de vérité. En ce sens, ils ont pour ambition de fonder la morale, en prenant appui sur les faits moraux objectifs et sur les vérités morales qui s'y rattachent. À cet égard, il est possible de déterminer deux formes principales de l'objectivisme moral : l'objectivisme moral de type *déontologique* (faisant reposer l'objectivité morale sur un ensemble de *devoirs* à respecter) et l'objectivisme moral *téléologique* (faisant reposer les vérités morales et leur objectivité sur un *idéal* à atteindre ou duquel il faut s'approcher).

L'objectivisme moral déontologique peut être transcendant ou immanent. Ainsi, selon les théories du commandement divin, l'objectivité morale est assurée par l'existence d'un être transcendant. La connaissance objective qu'a cet être du Bien Moral⁸ et qu'il transmet aux hommes permet tout à la fois de justifier objectivement les valeurs morales et de condamner les pratiques immorales. Ainsi, dans l'Ancien Testament, le Bien est défini en référence aux dix commandements, constituant l'expression objective de la volonté divine⁹. Le recours à un principe transcendant permet ici de garantir à la fois l'universalité du bien moral, sa justification objective, et le respect des obligations morales par l'évocation d'un châtement divin éternel.

L'objectivisme moral déontologique, toutefois, n'a pas nécessairement recours à un fondement de nature transcendante : ainsi, dans la philosophie morale de Kant, c'est la raison pratique qui fonde de manière objective, autonome et immanente la morale. En effet, la raison pratique doit permettre à tout être raisonnable de reconnaître objectivement les devoirs moraux qui lui sont propres. Comment une telle reconnaissance est-elle possible ? Dans la deuxième section des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Kant propose d'avoir recours à une procédure permettant la

⁷ Richard N. Boyd, "How to Be a Moral Realist", in Sayre-McCord, Geoffrey, (Dir.), *Essays on Moral Realism*, Cornell University Press, 1988. Nous traduisons.

⁸ Les vérités morales, en fonction des théories, peuvent soit être créées par la volonté de cet être transcendant, soit être indépendantes de cette dernière. Ainsi, pour Descartes, Dieu est le créateur des vérités morales comme des vérités éternelles. Pour Leibniz, en revanche, la volonté de Dieu est déterminée par le principe de raison suffisante, qui a pour effet la nécessité morale (mais non logique) du « meilleur des mondes possibles ».

⁹ *Exode, XX ; Mathieu V-VIII*

saisie objective du devoir moral : que se passerait-il si tout être rationnel adoptait la même règle (maxime) que nous ? Souhaiterions-nous toujours que cette règle s'applique ? Il s'agit, ici, en d'autres termes d'effectuer un *test d'universalisation* pouvant être exprimé par l'entremise d'un impératif catégorique : « *Agis seulement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle.* » Le concept d'impératif catégorique permet à Kant d'effectuer une distinction cruciale entre les fondements objectifs de la morale et les mobiles subjectifs de l'action : les obligations morales sont censées s'appliquer à tout être raisonnable car elles sont objectives, et ce indépendamment des circonstances historiques, des inclinations ou des buts recherchés par les individus, tel que le bonheur. Afin de conforter la dimension objective de la loi morale, Kant précise par ailleurs dans la *Critique de la raison pratique* que cette dernière constitue un « fait de la raison » que chaque sujet autonome peut découvrir en lui-même. Dans le cadre de la théorie kantienne, la justification objective de la morale est donc tributaire d'un ensemble de règles et de devoirs à respecter, indépendamment des buts visés par les individus.

C'est ce dernier point, précisément, qui permet de distinguer l'objectivisme moral déontologique et l'objectivisme moral téléologique. Selon les partisans de cette dernière position, la justification objective de la morale repose sur un *but* à atteindre. Ainsi, dans l'éthique aristotélicienne, c'est le *bonheur* qui constitue le Bien suprême vers lequel tout individu devrait converger. Il ne s'agit pas, comme le précise Aristote dans *l'Éthique à Nicomaque*, d'une conception purement hédoniste du bonheur, qui rattacherait ce dernier à des conventions ou à des penchants individuels. Le bonheur, selon la conception aristotélicienne, constitue en effet un *idéal normatif* de perfection se rattachant à l'essence de l'homme. En ce sens, le bonheur est ce vers quoi les hommes tendent naturellement, en vertu de leur essence morale : il réside ce faisant dans la fonction propre (*ergon*) de l'être humain.

Dans la perspective utilitariste de John Stuart Mill, l'objectivité morale est liée non à un idéal d'humanité, mais à un état idéal du monde. Ainsi, pour Mill, le meilleur acte à accomplir est celui qui produit la plus grande quantité de bonheur. Un tel point de vue, toutefois, a essuyé de nombreuses critiques, en particulier celle selon laquelle la détermination objective du bonheur se heurtait aux variations hiérarchiques des préférences individuelles. Afin de répondre à cette objection, Mill distinguait les plaisirs « supérieurs » (esthétiques, moraux, intellectuels) dignes d'une généralisation, et les plaisirs « inférieurs », communs aux hommes et aux animaux. C'est à l'aune de cette dichotomie, selon Mill, que peut s'effectuer la détermination objective du bien moral.

En somme, par-delà la diversité des théories normatives qu’il recouvre, l’objectivisme moral revendique la possibilité *en droit* d’une connaissance et d’une justification du bien moral, et ce indépendamment des désaccords individuels, sociaux ou culturels. L’enjeu d’une telle position est clair : il s’agit de remettre en cause toute forme de relativisme en matière de morale, c’est-à-dire l’idée selon laquelle il serait impossible de départager des conceptions morales divergentes à partir de faits moraux avérés, même pour un être omniscient.

1.2. *Le cognitivisme moral*

Il existe en philosophie morale un débat orthogonal à celui de l’objectivisme moral : celui du cognitivisme moral. Le cognitivisme moral est la théorie selon laquelle l’idée qu’il existe des faits moraux objectifs fait partie intégrante des énoncés moraux : chaque énoncé moral présuppose l’existence de ces faits moraux et exprime des croyances au sujet de ces faits. Ainsi, les énoncés moraux aspirent essentiellement à se voir attribuer une valeur de vérité. Au contraire, les non-cognitivistes pensent que les énoncés moraux n’expriment pas essentiellement des croyances, mais d’autres états comme des désirs, des jugements de goûts, etc. – et que de ce fait ils n’ont pas de valeur de vérité.

Si l’on croise le débat sur le cognitivisme moral avec celui sur l’objectivisme moral, on obtient plusieurs positions possibles :

	Objectivisme	Relativisme
Cognitivisme	Il existe des faits moraux et les énoncés moraux expriment des croyances à leur sujet.	<i>Théorie de l’erreur</i> : Les énoncés moraux sont tous faux parce qu’ils présupposent l’existence de faits moraux qui n’existent pas.
Non-cognitivisme	?	Il n’existe pas de faits moraux mais cela ne rend pas d’emblée faux tous les énoncés moraux, qui n’expriment pas des croyances et n’ont pas de valeur de vérité.

Le débat sur le cognitivisme est un débat portant sur les concepts moraux du « sens commun ». De ce fait, peut-être y a-t-il un espoir que ce débat puisse un jour être tranché de façon empirique. Shaun Nichols a déjà montré que des individus relativistes continuaient à utiliser les concepts moraux et à formuler des énoncés

moraux¹⁰. Néanmoins, comme lui-même le fait remarquer, cela ne constitue pas une preuve suffisante contre le cognitivisme moral : rien ne prouve que les concepts moraux de ces individus soient les mêmes que ceux du « sens commun », que l'on suppose couramment comme objectiviste – le passage de ces individus de l'objectivisme au relativisme ayant très bien pu entraîner une modification de leurs concepts.

II. L'objectivisme moral : vers une approche empirique

2.1. Approches du problème en philosophie expérimentale

La plupart des philosophes s'accordent pour penser que le « sens commun » (entendez par là les intuitions des individus qui ne font pas de philosophie) est fondamentalement objectiviste. D'après eux, les individus croient à l'existence de faits moraux objectifs et agissent en circonstance. Ainsi, le philosophe Michael Smith écrit dans son ouvrage *The Moral Problem* :

« Nous avons l'air de penser que les questions morales peuvent recevoir des réponses correctes, et que ce qui rend ces réponses correctes est l'existence de faits moraux objectifs, que les faits moraux sont pleinement déterminés par les circonstances, et que nous pouvons découvrir quels ils sont en discutant et en argumentant au sujet de la morale »¹¹.

Mais en est-il vraiment ainsi ? La question de l'objectivisme moral a déjà été abordée d'un point de vue empirique : le philosophe Shaun Nichols s'est en effet intéressé à deux problèmes. Le premier était de savoir si les individus adoptaient très tôt le point de vue objectiviste (supposé commun). Nichols et Folds-Bennett ont montré¹² que, comparées à des affirmations portant sur des prédicats comme « dégoûtants » ou « savoureux », les affirmations morales étaient traitées par les enfants âgés de 4 à 6 ans comme dépendant moins quant à leur valeur de vérité des opinions et des goûts des individus – et donc que ces enfants se comportaient de manière objectiviste. Le second était de savoir si le fait de ne pas être objectiviste changeait radicalement le comportement moral des individus : Nichols a montré que même des individus qui prétendaient ne pas être objectiviste continuaient à traiter différemment les règles

¹⁰ S. Nichols, « After objectivity : an empirical study of moral judgment », in *Philosophical Psychology*, 17, 5-28, 2004

¹¹ M. Smith, *The Moral Problem*, Oxford, Blackwell, 1994, p.6. C'est nous qui traduisons.

¹² S. Nichols et T. Folds-Bennett, « Are children moral objectivists ? Children's judgments about moral and response-dependent properties », in *Cognition*, 90, B23-32, 2003

« morales » et les règles « conventionnelles »¹³ – et donc que leur comportement moral ne différerait pas radicalement, du moins sur ce point, de la moyenne. Mais aucune de ces études n’a abordé directement la question de savoir si oui ou non les gens sont majoritairement objectivistes en matière de morale – elles partent même de l’idée que l’objectivisme est la théorie par défaut de la plupart des individus. Comme l’écrit Nichols :

« La thèse de l’objectivité morale est probablement le réglage par défaut de la méta-éthique du sens commun. ¹⁴ »

2.2. Hypothèses

C’est cette question que nous voudrions aborder ici en prolongeant une suggestion faite par Nichols à la fin de son article « After objectivity » : et si les gens étaient « localement » objectivistes et non pas « globalement » objectivistes ou relativistes ? Le débat philosophique traditionnel voit en effet s’opposer deux positions : l’une selon laquelle tous les jugements moraux ont une valeur de vérité, et l’autre selon laquelle aucun d’eux n’a de valeur de vérité. Mais ces deux thèses ne sont pas la contradictoire l’une de l’autre, tout au plus des contraires : il subsiste tout une gamme de positions intermédiaires. En supposant que pour chaque proposition morale il est possible d’estimer qu’elle a une valeur de vérité ou pas, il existe au moins 2^n positions philosophiques différentes possibles, où n est le nombre total de propositions morales distinctes (si parler d’un tel nombre a un sens¹⁵), et non pas deux.

Il est alors raisonnable de supposer que le « sens commun », ou du moins un nombre significatif d’individus, adopte l’une de ces positions intermédiaires, et traite certaines propositions morales comme objectives et d’autres de façon relativiste.

Si tel est le cas, alors le fait pourrait aussi être important pour le débat au sujet du cognitivisme moral. En effet, le cognitivisme moral est la thèse selon laquelle les énoncés moraux ont une valeur de vérité et portent en eux la présupposition de l’existence de faits moraux objectifs. Si les individus traitent les énoncés moraux tantôt de façon objectiviste, tantôt de façon relativiste, cela apporterait de l’eau au moulin des non-cognitivistes : en effet, cela signifierait que les énoncés moraux ne

¹³ S. Nichols, « After objectivity : an empirical study of moral judgment », in *Philosophical Psychology*, 17, 5-28, 2004

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ On peut penser que n n’est pas un nombre fini, étant donné que la récursivité du langage permet en droit de former un nombre infini de propositions, y compris de propositions morales. On peut donc penser qu’en droit le nombre possible de positions intermédiaires entre l’objectivisme global et le relativisme global est infini.

présupposent pas l'existence de faits moraux du seul fait d'être des énoncés moraux (mais que si certains la présupposent, c'est en vertu d'autres propriétés).

2.3. *Méthodologie*

Mais comment déterminer si, au sujet d'un énoncé E, un individu donné adopte ou pas un point de vue objectiviste ? Toujours dans son article « After objectivity », Shaun Nichols propose une solution. Comme on l'a vu, l'une des conséquences de l'objectivisme moral (c'est-à-dire de la thèse selon laquelle il existe des faits moraux objectifs) est que les énoncés moraux sont dotés d'une valeur de vérité. Quelqu'un qui adopte un point de vue objectiviste au sujet de l'énoncé E attribuera donc nécessairement à cet énoncé une valeur de vérité : E est vrai ou faux (selon qu'il décrit un fait ou le nie). Dans ce cas, si une première personne énonce que « E » tandis qu'une seconde énonce que « non-E, » il faudra nécessairement que l'une des deux ait raison et que l'autre ait tort. Un individu qui adopte un point de vue objectiviste quant à l'énoncé E doit logiquement¹⁶ penser qu'un désaccord au sujet de E n'est pas qu'une question de goût mais une dispute qui peut – au moins en droit – être tranchée en faveur d'un des deux partis et au détriment de l'autre. Au contraire un relativiste moral devra renoncer à trancher ce débat et se contenter de dire que « des goûts et des couleurs, on ne peut disputer ».

C'est ainsi que Nichols propose de révéler l'objectivisme ou le relativisme des sujets en les plaçant face à une situation morale M et à deux jugements moraux opposés au sujet de cette situation, puis en leur demandant de choisir entre les trois affirmations suivantes :

- 1) Le premier jugement est vrai et le second est faux.
- 2) Le second jugement est vrai et le premier faux.
- 3) Il n'existe pas de fait permettant de trancher entre les deux jugements. Ces deux jugements sont tous deux ni vrai ni faux.

Le reproche que l'on peut faire à cette méthode est alors le suivant : il oblige à choisir lequel des deux jugements est vrai. Or, il est fort possible de penser qu'un des deux jugements est vrai et l'autre sans savoir lequel (par exemple, je peux penser qu'il est nécessairement vrai ou faux qu'Aristote a écrit *l'Ethique à Eudème*, sans pour autant être en mesure de trancher). Du coup, il est possible que des sujets objectivistes mais ne sachant trancher entre les deux affirmations se rabattent sur la troisième réponse et soient notés comme relativistes, ce qui fausserait les résultats. Nous avons donc modifié le paradigme expérimental de Nichols en circonstance.

¹⁶ À condition d'adopter le principe de contradiction.

III. Expérience (1)

Cette expérience a pour but de vérifier, en s’inspirant du paradigme expérimental développé par Nichols, si les individus sont objectivistes ou réalistes de façon « globale », ou au contraire de façon « locale ».

3.1. Méthode

3.1.1. Participants. 32 personnes ont participé à cette expérience : 11 élèves en premier cycle de philosophie à l’université Paris IV et 21 élèves en premier et second cycles de médecine à l’université Paris XII¹⁷.

3.1.2. Procédure. On donnait aux participants un questionnaire divisé en quatre scénarios. Les quatre scénarios étaient proposés dans un ordre aléatoire. Les quatre scénarios étaient les suivants :

Fraude	« Jacques trouve qu’il paye trop d’impôts. Il aimerait disposer de plus d’argent pour ses loisirs. Il décide alors de mentir au fisc pour alléger ses charges ».
Vol	« Bernard trouve qu’il ne gagne pas assez d’argent. Il possède la clé de chez ses voisins, parce qu’il connaissait les précédents locataires. Il décide de s’introduire chez eux, de voler une partie de leurs objets et de les revendre ».
Cruauté	« Emmanuel a de curieuses occupations. Il aime torturer les animaux. De nombreux lapins passent dans son jardin. Il en attrape certains au moyen de pièges puis les torture pendant des heures avant de les achever ».
Meurtre	« Pierre a envie d’avoir plus d’argent. Il a un père riche dont il est le seul héritier mais qui refuse de lui prêter de l’argent. Il décide alors d’empoisonner son père pour toucher l’héritage après sa mort ».

Chaque scénario était suivi du paragraphe suivant :

Jules et Marc sont tous deux au courant. Ils sont issus de cultures différentes Ils échangent leurs avis.

Jules dit : « ce qu’a fait cet homme est mal ».

Marc dit : « non ! ça n’est pas mal ».

Puis de deux questions. La première question, portant sur *l’objectivité* des jugements de Jules et Marc, était formulée sous forme d’une question à choix multiples (la

¹⁷ Moyenne d’âge = 20,57. Les distributions pour les élèves de Paris IV et les élèves de Paris XII ne diffèrent pas significativement, tant pour les scores d’objectivité (test de student, $p = 0,81$) que pour les scores de gravité (test de student, $p = 0,36$).

première réponse possible reflétant la position objectiviste et les trois suivantes étant les symptômes d'une position relativiste) :

D'après vous, entre Jules et Marc :

- L'un des deux a raison et l'autre tort,
- Ils ont tous les deux raison,
- Ils ont tous les deux tort
- Aucun d'entre eux n'a tort ou raison. Il est absurde de parler en termes « d'avoir tort » ou « d'avoir raison » sur de tels sujets. C'est à chacun son avis

La seconde question, portant sur la *gravité* de l'acte décrit dans le scénario, se présentait de la façon suivante :

Sur une échelle de 0 à 5, indiquez à quel point vous trouvez que ce qu'a fait Pierre est mal (0 = pas mal du tout, 5 = vraiment très mal) :

0 1 2 3 4 5

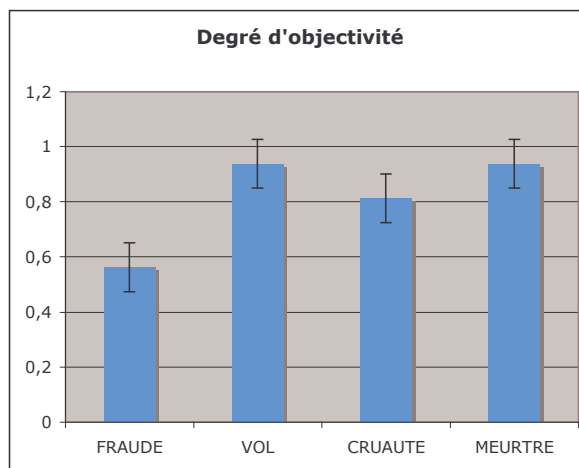
3.2. Résultats

3.2.1 – Quantification. Chaque scénario de chaque participant s'est vu attribuer deux notes, une pour chaque question. Une note *d'objectivité* a été attribuée en fonction des réponses à la première question : « 1 » dans le cas d'une réponse « *L'un des deux a raison et l'autre tort* » et « 0 » pour toute autre réponse. Une note de *gravité* a été attribuée en fonction des réponses à la seconde question, et est numériquement identique à la réponse donnée par le participant.

3.2.2 – Analyse. À raison de 4 scénarios par sujet, chaque participant s'est vu attribuer une note sur 4 correspondant à la somme de ses réponses aux questions *d'objectivité*. Un participant globalement objectiviste devrait ainsi obtenir une note de 4 tandis qu'un participant globalement relativiste devrait obtenir une note de 0. Toute note intermédiaire signifie que le participant a adopté tantôt une attitude objectiviste, tantôt une attitude relativiste. Au final, 16 participants ont obtenu une note de « 4 » et 1 participant une note de « 0 ». Cela signifie que 15 participants (soit 47%) ont été « localement » relativistes ou objectivistes : 11 ont eu une note de « 3 », 3 une note de « 2 » et 1 une note de « 1 ». Avec une moyenne de 3,25, l'échantillon diffère ainsi significativement d'une population idéalement objectiviste dans laquelle tous les individus obtiendraient un score de 4 (test Z, $p < 0,001^{***}$). Cependant, cela ne suffit pas à montrer qu'un nombre significatif d'individus est « localement » objectiviste, un même résultat pouvant être obtenu dans une population mixte contenant des

individus parfaitement objectivistes et d'autres parfaitement relativistes. Il nous reste encore à montrer que certains scénarios sont traités de façon significativement différente des autres.

Si l'on fait maintenant la moyenne des réponses à la question *d'objectivité* on obtient une moyenne de 0,56 pour le scénario « Fraude », de 0,94 pour le scénario « Vol », de 0,81 pour le scénario « Cruauté » et de 0,94 pour le scénario « Meurtre », ce qui donne une moyenne globale d'objectivité de 0,81.



Une ANOVA à un facteur (scénarios) et à quatre niveaux donne un résultat significatif ($p < 0,001^{***}$). Une comparaison des scénarios entre eux au moyen d'un test post-hoc de Tukey donne les résultats suivants¹⁸ :

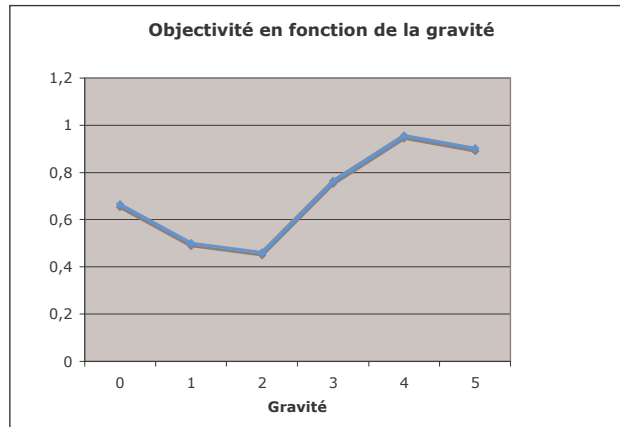
	Fraude	Vol	Cruauté	Meurtre
Fraude	-	$p < 0,001^{***}$	$P < 0,05^*$	$p < 0,001^{***}$
Vol	$p < 0,001^{***}$	-	$P = 0,52$	$p = 1$
Cruauté	$p < 0,05^*$	$p = 0,52$	-	$p = 0,52$
Meurtre	$p < 0,001^{***}$	$p = 1$	$P = 0,52$	-

Du point de vue de l'objectivité, le scénario « Fraude » est donc traité différemment des trois autres scénarios. Cela semble donc corroborer notre hypothèse.

La note moyenne de gravité est de 3,82 et se répartit de la manière suivante entre les quatre scénarios : 2,25 pour « Fraude », 4,16 pour « Vol », 4,16 pour « Cruauté » et 4,71 pour « Meurtre ». Il existe une corrélation entre la gravité et le degré

¹⁸ Un résultat mis en italique signifie qu'il existe une différence statistiquement significative entre les deux scénarios comparés.

d'objectivité : le coefficient de corrélation est de $r = 0,37$ et est significatif (test F, $p = 0$).



IV. Expérience (2)

Nous avons vu dans la première expérience que les énoncés moraux, considérés classiquement comme « objectifs », ne sont pas traités systématiquement comme tels par les individus, et que l'on trouve des différences significatives dans la façon dont les divers scénarios sont traités. Dans cette seconde expérience, nous voudrions voir s'il est possible d'obtenir l'effet inverse : se peut-il que des énoncés que les philosophes considèrent habituellement comme relevant de la sphère du subjectif (et donc du relatif) ne soit pas systématiquement traités comme tels ? C'est ce que nous avons voulu vérifier en nous concentrant sur des jugements de goûts portant sur le prédicat « dégoûtant ».

4.1. Méthode

4.1.1. Participants. 32 personnes ont participé à cette expérience : 12 élèves en premier cycle de philosophie à l'université Paris IV, 20 élèves en premier et second cycles de médecine à l'université Paris XII¹⁹.

¹⁹ Moyenne d'âge = 20,59. Les distributions pour les élèves de Paris IV et les élèves de Paris XII ne diffèrent pas significativement, tant pour les scores d'objectivité (test de student, $p = 0,27$) que pour les scores de gravité (test de student, $p = 0,18$). Notons qu'à l'exception d'un individu, tous les autres sujets ayant participé à l'expérience 2 sont aussi des sujets ayant participé à l'expérience 1, et vice-versa.

4.1.2. Procédure. On donnait aux participants un questionnaire divisé en quatre scénarios. Les quatre scénarios étaient proposés dans un ordre aléatoire. Les quatre scénarios étaient les suivants :

Soupe	« Hervé a une curieuse façon de manger. Il n'utilise jamais de couverts. Quand il est chez lui, il mange tout directement avec les mains ».
Chien	« Erwan a de curieuses habitudes. Il aime beaucoup manger du chien. De temps à autre, il fait importer de la viande de chien et la mange au dîner ».
Micro-ondes	« Henri a de curieuses habitudes. Il se fait régulièrement vomir et conserve son vomi au congélateur. De temps à autre, il le fait réchauffer au micro-onde et le boit » ²⁰ .
Poulet	« Philippe a de curieuses habitudes. Régulièrement, il se rend au supermarché en bas de chez lui et y achète un poulet rôti. Une fois revenu chez lui, il a des rapports sexuels protégés avec le poulet, puis le fait réchauffer et le mange ».

Chaque scénario était suivi du paragraphe suivant :

Jules et Marc sont tous deux au courant. Ils sont issus de cultures différentes Ils échangent leurs avis.

Jules dit : « ce qu'a fait cet homme est dégoûtant ».

Marc dit : « non ! ça n'est pas dégoûtant ».

Le texte était suivi des deux questions *d'objectivité* et de *gravité*. La question de *gravité* avait été reformulée de la façon suivante :

Sur une échelle de 0 à 5, indiquez à quel point vous trouvez que ce qu'a fait Pierre est dégoûtant (0 = pas dégoûtant du tout, 5 = vraiment très dégoûtant) :

0 1 2 3 4 5

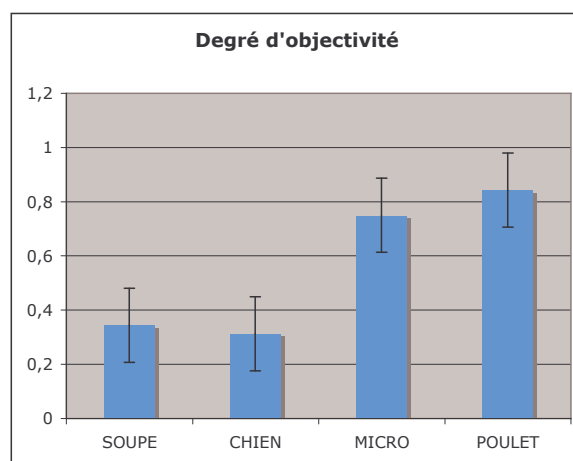
4.2. Résultats

4.2.1 – Quantification. Chaque scénario de chaque participant s'est vu attribuer deux notes, une pour chaque question. Une note *d'objectivité* a été attribuée en fonction des réponses à la première question : « 1 » dans le cas d'une réponse « *L'un des deux a raison et l'autre a tort* » et « 0 » pour toute autre réponse. Une note de *gravité* a été attribuée en fonction des réponses à la seconde question et est numériquement identique à la réponse donnée par le participant.

²⁰ Ce scénario est inspiré d'une création de Nichols. Cf. « After objectivity ».

4.2.2 – Analyse. À raison de 4 scénarios par sujet, chaque participant s’est vu attribuer une note sur 4 correspondant à la somme de ses réponses aux questions *d’objectivité*. Un participant globalement objectiviste devrait ainsi obtenir une note de 4 tandis qu’un participant globalement relativiste devrait obtenir une note de 0. Toute note intermédiaire signifie que le participant a adopté tantôt une attitude objectiviste, tantôt une attitude relativiste. Au final, 6 participants ont obtenu une note de « 4 » et 2 participants une note de « 0 ». Cela signifie que 24 participants (soit 75%) ont été « localement » relativistes ou objectivistes : 6 ont eu une note de « 3 », 12 une note de « 2 » et 6 une note de « 1 ».

Si l’on fait maintenant la moyenne des réponses à la question *d’objectivité* on obtient une moyenne de 0,34 pour le scénario « Soupe », de 0,31 pour le scénario « Chien », de 0,75 pour le scénario « Micro-ondes » et de 0,84 pour le scénario « Poulet », ce qui donne une moyenne globale d’objectivité de 0,56.

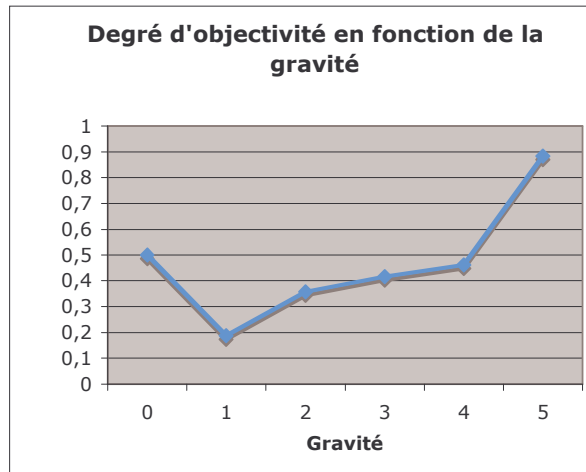


Une ANOVA à un facteur (scénarios) et à quatre niveaux donne un résultat significatif ($p < 0,001^{***}$). Une comparaison des scénarios entre eux au moyen d’un test post-hoc de Tukey donne les résultats suivants :

	Soupe	Chien	Micro-ondes	Poulet
Soupe	-	$p = 1$	$P < 0,05^*$	$p < 0,001^{***}$
Chien	$p = 1$	-	$p < 0,001^{***}$	$p < 0,001^{***}$
Micro-ondes	$p < 0,05^*$	$p < 0,001^{***}$	-	$p = 0,83$
Poulet	$p < 0,001^{***}$	$p < 0,001^{***}$	$P = 0,83$	-

La note moyenne de gravité est de 2,71 et se répartit de la manière suivante entre les quatre scénarios : 1 pour « Soupe », 1,75 pour « Chien », 4,25 pour « Micro-ondes » et 3,84 pour « Poulet ». Il existe une corrélation entre la gravité et le degré

d'objectivité : le coefficient de corrélation est de $r = 0,36$ et est significatif (test F, $p = 0$).



V. Discussion

5.1. Interprétations

Ce que semblent montrer ces expériences, c'est que le domaine moral n'est pas traité comme intégralement objectif, ni le domaine du jugement de (dé)goût comme intégralement subjectif. Dans les deux cas, on trouve un certain nombre de sujets qui ne traitent pas de façon uniformément objectiviste ou relativiste le type d'énoncé en question (47% des sujets dans le cas des jugements moraux et 75% dans le cas des jugements de goût). Cela suggère deux choses.

La *première* est que l'objectivisme moral n'est peut-être pas la position « par défaut » du sens commun, si on l'entend comme un objectivisme moral global. En effet, dans la première expérience, si le relativisme reste bel et bien une option mineure (1 sujet sur 32, soit 3% des sujets), l'objectivisme « local » arrive presque à égalité avec l'objectivisme « global » (47% pour le premier contre 50% pour le second). De plus, les sujets qui semblent adopter ici un objectivisme « global » ne sont testés que sur quatre scénarios : qui sait s'ils sont véritablement des objectivistes « globaux » ? Il n'est donc pas si facile d'affirmer que l'objectivisme moral « global » est la position par défaut du sens commun. Cela pose certains problèmes méthodologiques. Dans son article « After objectivity » (que nous avons déjà cité), Shaun Nichols prétend étudier les jugements moraux de sujets relativistes, dont la conception de la morale est selon lui différente de la conception moyenne. Le problème est que ces individus sont évalués comme « relativistes » sur la base de scénarios contenant pour la plupart des violations peu

graves. Or, comme nous l'avons vu, de tels scénarios sont susceptibles d'engendrer des réponses relativistes chez des personnes qui ne sont pas complètement relativistes et qui, si l'objectivisme local est fortement répandu dans la population, ne diffèrent pas tant de la moyenne que Nichols veut bien le croire.

La *seconde* est que la prétention à l'objectivité ne semble pas être contenue ou présupposée par le seul fait d'appartenir à un type particulier d'énoncé. Ce que nos deux expériences suggèrent, c'est qu'un énoncé peut appartenir au type des jugements de goût et être considéré comme étant objectif et appartenir au type des jugements moraux et être considéré comme subjectifs. Du coup, certains jugements moraux peuvent certainement prétendre à l'objectivité, mais il semble difficile d'affirmer que tous les jugements moraux prétendent, du fait même d'être des jugements moraux, à l'objectivité – ce que prétendent les tenants du cognitivisme moral. Mais cela n'implique pas nécessairement que les anti-cognitivistes qui pensent qu'aucun jugement moral n'a de valeur de vérité aient raison : il est possible ici aussi que le cognitivisme soit localement vrai et que certains jugements moraux visent l'objectivité tandis que d'autres non. Autrement dit, le fait que le « sens commun » adopte un « objectivisme local » peut être un argument pour adopter un « cognitivisme local ».

De plus, la première expérience ne porte que sur un seul type de jugements moraux : ceux contenant le prédicat « mal ». Il est possible que d'autres prédicats moraux entrent dans la composition de jugements dont la prétention à l'objectivité est moins fluctuante : on peut penser que c'est le cas pour certains prédicats qui sont à mi-chemin entre le descriptif et l'évaluatif – par exemple l'adjectif « cruel ».

5.2. Critiques méthodologiques

La pertinence de la première expérience (et donc les interprétations que l'on tire de ses résultats) peut néanmoins être remise en cause d'un point de vue méthodologique. Comme on l'a vu, sur 15 participants « localement » objectivistes, la plupart (11) ne sont relativistes qu'au sujet du scénario « Fraude » et objectivistes au sujet des trois scénarios restants. Or, le scénario « Fraude » a pour sujet la violation d'une règle établie par l'Etat. Il se pourrait que les participants soient plus relativistes au sujet de ce scénario précis parce que la règle en question est une règle conventionnelle, c'est-à-dire fixée par une autorité, ce qui n'est pas le cas dans les trois autres scénarios. Cette possibilité est rendue d'autant plus crédible que le scénario « Fraude » est considéré comme nettement moins grave que les trois autres, et qu'une moindre gravité dans la violation est une des signes traditionnels permettant de distinguer une règle conventionnelle d'une règle morale, pour reprendre la dichotomie instaurée par le psychologue Turiel. La différence dans les réponses pourrait ainsi être due à cette différence entre règles morales et règles

conventionnelles, et donc en fait à un changement de sens du prédicat « mal » entre le scénario « Fraude » et les autres scénarios : « mal » dans le sens où l'on viole une règle conventionnelle et « mal » dans le sens où l'on viole une règle morale. Si tel est le cas, seul 4 sujets sur 32 (12,5%) seraient véritablement « localement » objectivistes, ce qui réduirait nettement l'importance de cette position au sein de la population. De plus, si l'on exclut le scénario « Fraude », les autres scénarios ne diffèrent pas significativement dans leur degré d'objectivité – ce qui ne permet pas d'affirmer que ces scénarios sont traités différemment les uns des autres au sein de notre échantillon.

C'est pour aller un peu plus loin dans cette direction et tester la validité de cette critique que nous avons décidé de monter une troisième expérience dans laquelle ne sont utilisés que des scénarios dans lesquels les règles violées sont des règles morales et non des règles conventionnelles, en accord avec les critères édictés par Turiel (i.e. la violation d'une règle morale implique nécessairement qu'un individu soit lésé ou victime d'une injustice).

VI. Expérience (3)

6.1. Méthode

6.1.1. Participants. 53 personnes ont participé à cette expérience : toutes ont été recrutées *via* Internet. La moyenne d'âge est de 27,3²¹.

6.1.2. Procédure. Les participants devaient remplir en ligne un questionnaire composé des deux scénarios suivants. Les deux scénarios étaient proposés systématiquement dans le même ordre, avec le scénario « Violence » venant en premier et le scénario « Meurtre » venant en second :

Violence	« Elio est un enfant de 10 ans qui est à l'école primaire. Il y a dans sa classe une fille qu'il n'aime pas parce qu'elle a toujours des meilleurs notes que lui. Un jour, alors qu'elle passe devant lui dans la cour, il décide de la pousser par terre ».
Meurtre	« Pierre a envie d'avoir plus d'argent. Il a un père riche dont il est le seul héritier mais qui refuse de lui prêter de l'argent. Il décide alors d'empoisonner son père pour toucher l'héritage après sa mort ».

²¹ Il est possible de comparer cet échantillon à celui de la première expérience en comparant la distribution des notes d'objectivité pour le scénario « Meurtre », commun aux deux expériences. Un test de Student bilatéral montre que la différence n'est pas significative ($p = 0,18$).

Suivait une question *d'objectivité* semblable à celle des deux expériences précédentes, puis une question de *gravité* légèrement modifiée par rapport à la version précédente :

Sur l'échelle suivante, indiquez à quel point vous trouvez que ce qu'a fait Pierre est mal :

- 0) Pas mal
- 1) Un peu mal
- 2) Mal
- 3) Très mal
- 4) Très très mal

6.2. Résultats

6.2.1 – Quantification. Chaque scénario de chaque participant s'est vu attribuer deux notes, une pour chaque question. Une note *d'objectivité* a été attribuée en fonction des réponses à la première question : « 1 » dans le cas d'une réponse « *L'un des deux a raison et l'autre tort* » et « 0 » pour toute autre réponse. Une note de *gravité* a été attribuée en fonction des réponses à la seconde question, et est numériquement identique à la réponse donnée par le participant.

6.2.2 – Analyse. Chaque participant s'est vu attribué une note d'objectivité allant de 0 à 2 et correspondant à la somme des notes d'objectivité des deux scénarios. 0 est une note indiquant une position relativiste sur les deux scénarios, 2 une note indiquant une position objectiviste sur les deux scénarios et 1 la note correspondant à une position intermédiaire entre objectivisme et relativisme. 38 participants (72%) ont obtenu une note de 2, 7 (13%) une note de 1 et 8 (15%) une note de 0. Quand on utilise des violations clairement morales, en opposition aux violations conventionnelles, il semble donc que l'objectivisme local devienne une position très minoritaire, et que l'objectivisme soit la conception dominante du « sens commun ». Les résultats obtenus lors de notre première expérience ne seraient ainsi qu'un artefact dû au mélange de scénarios de deux types différents (moral / conventionnel).

Remarquons néanmoins que l'un des deux scénarios est traité de façon plus objective que l'autre. Le scénario « Violence » reçoit une note moyenne d'objectivité de 0,72 contre une moyenne de 0,85 pour le scénario « Meurtre ». Cette différence est d'ailleurs significative (test de Student bilatéral par paires, $p < 0,01^{**}$). Quant aux notes de gravité, le scénario « Violence » enregistre une moyenne de 2,02 (sur 4) tandis que le scénario « Meurtre » obtient 3,72. La corrélation entre les notes de

gravité et celles d'objectivité est de $r = 0,32$ et une fois encore significative (test F, $p < 0,001^{***}$).

Cette tendance significative ne permet cependant pas d'affirmer que l'objectivisme local est une position très courante dès lors que l'on en vient à des jugements portant sur des violations non conventionnelles. Faut-il alors abandonner tous les résultats que nous pensions avoir obtenu et en particulier la critique du cognitivisme moral ? Pas encore, car il reste encore au moins une hypothèse : les scénarios proposés dans cette expérience sont des scénarios dans lesquels un individu subit un dommage de la part d'un autre individu. Il est possible que ce type de violation soit du genre à entraîner une augmentation des comportements objectivistes. Que se passerait-il si les sujets étaient face à des scénarios comportant des violations non conventionnelles mais dans lesquelles aucun individu n'est lésé ? C'est ce qu'une quatrième et dernière expérience peut nous apprendre.

VII. Expérience (4)

Dans cette expérience, on teste la différence entre un scénario non conventionnel impliquant des torts causés à un individu et un scénario contenant une potentielle violation morale mais n'incluant aucun tort causé à un individu (un « crime sans victime »).

7.1. Méthode

7.1.1. Participants. 53 personnes ont participé à cette expérience : toutes ont été recrutées *via* Internet. La moyenne d'âge est de 30,85²².

7.1.2. Procédure. Les participants devaient remplir en ligne un questionnaire composé des deux scénarios suivants. Les deux scénarios étaient proposés systématiquement dans le même ordre, avec le scénario « Inceste » venant en premier et le scénario « Meurtre » venant en second :

Inceste	« Léa et Erwan sont frères et soeurs. Ils sont tous les deux majeurs. Un jour, alors qu'ils sont en voyage ensemble à l'étranger, ils passent une nuit à l'hôtel. Ils décident de coucher ensemble. Léa utilise une pilule pour la contraception mais Erwan utilise tout de même un préservatif. Tous deux passent un très bon moment et cela ne fait que renforcer leurs relations. »
----------------	--

²² Encore une fois, la distribution des notes d'objectivité pour cet échantillon au scénario « Meurtre » peut être comparée avec celle de l'expérience 1 et celle de l'expérience 3. On ne trouve pas de différence significative, tant pour une comparaison Expérience 1 – Expérience 4 (test de Student, $p = 0,07$) que pour une comparaison Expérience 3 – Expérience 4 (test de Student, $p = 0,61$).

Meurtre	« Pierre a envie d’avoir plus d’argent. Il a un père riche dont il est le seul héritier mais qui refuse de lui prêter de l’argent. Il décide alors d’empoisonner son père pour toucher l’héritage après sa mort ».
----------------	--

Chaque scénario était suivi d’une question *d’objectivité* puis d’une question de *gravité* identiques à celles présentées dans l’expérience 3.

7.2. Résultats

7.2.1 – Quantification. Chaque scénario de chaque participant s’est vu attribuer deux notes, une pour chaque question. Une note *d’objectivité* a été attribuée en fonction des réponses à la première question : « 1 » dans le cas d’une réponse « *L’un des deux a raison et l’autre tort* » et « 0 » pour toute autre réponse. Une note de *gravité* a été attribuée en fonction des réponses à la seconde question, et est numériquement identique à la réponse donnée par le participant.

7.2.2 – Analyse. Chaque participant s’est vu attribué une note d’objectivité allant de 0 à 2 et correspondant à la somme des notes d’objectivité des deux scénarios. 0 est une note indiquant une position relativiste sur les deux scénarios, 2 une note indiquant une position objectiviste sur les deux scénarios et 1 la note correspondant à une position intermédiaire entre objectivisme et relativisme. 24 participants (45%) ont obtenu une note de 2, 20 (38%) une note de 1 et 9 (17%) une note de 0. Nous sommes donc en présence d’un cas où une violation d’une règle clairement non conventionnelle révèle un grand nombre de sujets « localement » objectivistes.

Encore une fois, l’un des deux scénarios est traité de façon plus objective que l’autre. Le scénario « Inceste » reçoit une note moyenne d’objectivité de 0,47 contre une moyenne de 0,81 pour le scénario « Meurtre ». Cette différence est d’ailleurs significative (test de Student bilatéral par paires, $p < 0,001^{***}$). Quant aux notes de gravité, le scénario « Inceste » enregistre une moyenne de 1,58 (sur 4) tandis que le scénario « Meurtre » obtient 3,60. La corrélation entre les notes de gravité et celles d’objectivité est de $r = 0,47$ et une fois de plus significative (test F, $p = 0,000^{***}$).

VIII. Résumé et conclusions

Dans cet article, nous avons voulu montrer à partir d’un exemple comment l’approche qui a pour nom « philosophie expérimentale » peut contribuer au débat philosophique, et plus particulièrement au débat portant sur l’objectivisme et le cognitivisme moral. Nous voudrions résumer en quelques lignes ce que ces quatre expériences nous ont appris :

1. Dans les quatre expériences, on a pu noter que plus un acte était jugé « mal » ou « dégoûtant », plus ce jugement même avait de chances d’être considéré comme objectif.
2. La seconde expérience a permis de constater que les jugements portant sur le prédicat « dégoûtant » ne sont pas systématiquement considérés comme relatifs et qu’un même sujet (75% des sujets) pouvait tour à tour traiter le prédicat « dégoûtant » comme dénotant une propriété objective puis une propriété subjective. On dira de tels individus qu’ils sont « localement » objectiviste quant au prédicat « dégoûtant ».
3. Ce que les expériences 1, 3 et 4 suggèrent, c’est que cette inconstance se retrouve aussi dans les jugements moraux portant sur le prédicat « mal » (chez 47% des sujets dans l’expérience 1, 13% dans l’expérience 3 et 38% dans l’expérience 4). Il existe des objectivistes « locaux » quant au prédicat « mal » et ils représentent une portion non négligeable de la population.
4. Les expériences 1, 3 et 4 suggèrent de plus que cette inconstance se manifeste moins dans les situations où les actes jugés impliquent un tort immédiatement causé par l’agent à un autre individu, et plus dans le cas de violations de type conventionnel, ou non conventionnel mais n’impliquant pas de dommage causé à autre (« crimes sans victimes »).

Ajoutons à cela que les expériences, du fait de leur petit nombre de scénarios, minimisent sans doute le nombre d’objectivistes « locaux » - étant donné que plus le nombre de scénarios augmente, plus la chance qu’un individu « localement » objectiviste se révèle comme tel s’accroît.

A la lumière de ces résultats, on peut donc jeter un sérieux doute sur deux thèses :

- A. Il devient difficile d’affirmer que **le sens commun est objectiviste en matière de morale**. En effet, si peu nombreux sont les relativistes, la possibilité qu’une grande part de la population soit « localement » objectiviste (et donc « localement » relativiste) n’est pas à exclure. Reste à tester cette hypothèse sur différentes populations : il est possible que certains facteurs (par exemple la croyance en un Dieu garant des vérités morales) rendent une population plus « globalement » objectiviste qu’une autre.
- B. Il se peut que **le cognitivisme moral** (la thèse selon laquelle les jugements moraux ont une valeur de vérité et présupposent l’existence de faits les rendant vrai ou faux) soit faux, au sens où TOUS les jugements moraux ne présupposent pas l’existence d’un fait les rendant objectivement vrai ou faux (à condition bien sûr d’estimer que les sujets sont bon juges quand il s’agit de juger s’ils visent une vérité ou pas à travers leurs affirmations). Une objection

possible est de considérer que les sujets qui emploient le terme « mal » dans un contexte relativiste ne l'entendent pas au même sens que dans un contexte « objectiviste », qu'il s'agit là de deux concepts différents et que le premier n'est pas à proprement parler « moral ». De nouvelles expériences seront peut-être nécessaires pour évaluer la force de cette objection.

A travers ces quelques expériences, nous avons voulu vous montrer que certains débats philosophiques peuvent progresser au moyen de méthodes empiriques. Cette approche, qui a reçu le nom de « philosophie expérimentale », est en pleine expansion et on ne peut qu'espérer qu'elle se développe en France. C'est en partie à cela que nous voudrions avoir contribué.